

Conclusion

« Gouverner sans fin, ou quand le réel nous gouverne »

THOMAS BERNNS*

Avec l'élargissement actuel de l'offre normative et des possibilités de régulation interhumaine et de contrôle social, on assiste à un basculement radical quant au sens de ce qu'est gouverner, quant à ce qui assure la puissance ou la légitimité de l'action de gouverner : le modèle n'est en effet plus celui de commandements édictés dans des termes généraux et définitifs par des autorités considérées comme souveraines et douées de contrainte, mais celui d'une multiplicité de dispositifs de contrôle, allant de la seule pratique du rapport au classement en passant par l'évaluation, au travers de dispositifs souvent quantitatifs, qui sont spécifiques à chaque champ d'activité, qui accompagnent de manière constante et adaptable les acteurs concernés sans même réclamer l'appui d'une sanction activée de l'extérieur, qui semblent émerger de la réalité même qu'il s'agit de réguler, et enfin qui sont eux-mêmes sujets à un marché.

Dans cette conclusion¹, nous nous arrêterons plus particulièrement sur le nouveau rapport à la réalité que sont censés entretenir les nouvelles normativités. Ces normes, dont l'efficacité est devenue l'enjeu

* Professeur de philosophie politique, Université libre de Bruxelles.

1. Qui poursuit des réflexions menées tout au long du séminaire « Gouverner par les normes » organisé par le Centre Perelman de philosophie du droit de l'ULB en 2008 et qui reprend des thèses que j'ai développées plus longuement dans mon livre *Gouverner sans gouverner. Une archéologie politique de la statistique*, PUF, 2009 et, plus récemment dans un article « Transparence et inoffensivité du gouvernement statistique », *Raison Publique*, dossier sur la transparence, 2011 : <http://www.raison-publique.fr/article447.html>.

central au point d'en occuper tout l'espace, sont des normes qui se présentent comme objectives – et qu'elles le soient effectivement ou pas importe peu – et trouvent dans cette prétention à l'objectivité la source de leur puissance. En d'autres mots, les dispositifs normatifs sont construits, sont « montés » comme des expressions du réel.

Donnons immédiatement trois facettes majeures de cette adhérence au réel propre aux dispositifs normatifs contemporains.

Premièrement, les dispositifs normatifs contemporains peuvent sembler se contenter de mettre en jeu la seule définition des choses ; à ce titre, ils ont souvent la forme d'une spécification technique ou encore d'une certification reposant sur la conformité à ce qui apparaît comme la définition type d'un élément de notre réalité (l'exemple le plus évident est celui de la norme ISO) : la norme n'est plus qu'une « spécification technique [...] dont l'observation n'est pas obligatoire » mais qui est approuvée par un « organisme reconnu » pour son « activité normative »². Idéalement, il s'agit seulement de dire ou de reconnaître les choses telles qu'elles sont, et non telles qu'elles devraient être, au point de pouvoir se défaire de toute force obligatoire.

Deuxièmement, les dispositifs normatifs contemporains mettent avant tout en demeure ceux sur qui ils portent (individus, entreprises, centres de recherches...) de rendre compte de leurs propres activités, et c'est autant que possible par cette action de *reporting* de soi-même que l'action normative s'accomplit. Un des principaux outils normatifs est en effet le rapport, qui permet ensuite le déploiement d'autres pratiques normatives plus spécifiques comme l'évaluation, le classement, etc. Il y a là, semble-t-il, un fond commun à la plupart des contextes normatifs contemporains, qu'il est urgent de questionner, et qui se déploie en exploitant d'une nouvelle manière le modèle de l'aveu ou de la confession³.

Troisièmement, les dispositifs normatifs contemporains s'inscrivent majoritairement dans une rationalité actuarielle et sont souvent nourris, accompagnés, justifiés, renforcés, corrigés par des techniques statistiques (au niveau le plus général, nous sommes toujours gouvernés par des dispositifs stétistiques). Ceci est d'autant plus prégnant et constant de par les nouvelles techniques statistiques qui reposent sur

2. Directive 98/34/CE du Parlement européen et du Conseil.

3. Voy. les deux articles que j'ai écrits avec G. JEANMART, « *Reporting/ Confession* », *Multitudes*, n° 36, 2009 et « Le rapport comme réponse de l'entreprise responsable : promesse ou aveu (à partir d'Austin et Foucault) », *Dissensus*, 3, 2010, pp. 117-137, <http://popups.ulg.ac.be/dissensus/document.php?id=701>.

CONCLUSION

des pratiques de récolte massive et non sélective de données, et qui exploitent ces *big data* par du *datamining*, ce qui permet de produire des normes qui apparaissent comme l'expression même de la réalité dès lors que ces procédures semblent débarrassées de tout appui sur les subjectivités : nous devons ou pouvons toujours moins consentir à céder de l'information (laquelle n'est donc plus empreinte de subjectivité), nous l'abandonnons bien plutôt, et le traitement qui est réservée à celle-ci pour lui donner une valeur normative réclame toujours moins l'expression d'hypothèse sur le social, il se contente de profiter des corrélations qui apparaissent et qui sont désormais suffisantes pour qu'il y ait norme⁴.

Définir le réel, inciter chacun à faire rapport de sa réalité, faire émerger statistiquement des normes de la réalité, voilà les trois enjeux, bien sûr croisés, des nouvelles formes de normativité, qui leur permettent d'être pensées comme immanentes au réel, et qui permettent, plus globalement, aux actes de gouvernement d'apparaître comme fondamentalement habités par la retenue, par une sorte de rationalité limitée qui, en fait, assure la puissance même de ces actes ainsi que leur démultiplication – qui, en d'autres mots, donne la possibilité de gouverner d'autant plus, de gouverner *sans fin* (dans les deux sens du terme).

De tels actes de gouvernement doivent dès lors être nettement distingués de ce qu'on peut appeler une action politique : ils doivent être aussi objectifs et techniques que possible. On peut aller jusqu'à dire qu'ils doivent être aussi invisibles que possible quant au fait qu'ils seraient eux-mêmes porteurs de sens, avec la référence à une responsabilité extrinsèque (et donc la déresponsabilisation des individus eux-mêmes) que tout sens dessine. Idéalement, ces nouvelles activités de gouvernement doivent donc consister essentiellement à dévoiler, à montrer, et non pas à agir, non pas à « faire » quoi que ce soit ; en bref autant que possible, à gouverner sans gouverner. Ce qui est essentiel et propre à ce type de gouvernement relève alors du type de rapport au réel qu'il dessine : le réel est pensé en ce qu'il existe, fonctionne par lui-même et ne réclame aucunement d'être institué (c'est là un point de départ qu'on trouve, dès Hume, radicalement opposé à celui qui, dans la grande tradition de la philosophie politique moderne, a voulu penser le commun à partir de la

4. Voy. T. BERNIS et A. ROUVROY, « Le nouveau pouvoir statistique », in *Multitudes*, 2010, n°40, pp. 88-103, et T. BERNIS, « Transparence et inoffensivité du gouvernement statistique », *op. cit.*

figure inaugurale du contrat social), le réel doit seulement être dit, être repris, être défini, mais ce, bien entendu, pour donner lieu à du gouvernement. La définition la plus générale de ce gouvernement qui se retient de gouverner réside dans le rapport qu'il établit avec le réel : il s'agit de gouverner *à partir* du réel, à partir des activités existantes, et non plus de gouverner *le* réel, ou le concret avec l'idée que le concret et son gouvernement seraient des objets de décision ; il s'agit donc de gouverner comme si l'on se contentait de recueillir ce qui est déjà là, en recueillant l'activité humaine, prise en considération et montrée comme vivante et consistante.

La nature de ce gouvernement semble alors ne pouvoir se dire que sous des formes pathologiques – et non moins pathologiques, certes, que celle qui, auparavant, permettait de dire le politique à partir de la souveraineté entendue comme puissance absolue, en présupposant que le réel était chaotique et guerrier. Tout d'abord, gouverner équivalant autant que possible à dire le réel, à définir ce qui est, pourrait paraître devenir essentiellement trivial : idéalement, il s'agit seulement de dire ou de reconnaître les choses telles qu'elles sont en se situant dans un registre descriptif et en justifiant de la sorte tout acte de gouvernement et non pas telles qu'elles doivent être. La force des énoncés normatifs est directement produite par le rapport que ces normes prétendent ou veulent entretenir avec le réel, avec un réel qu'elles se contenteraient de décrire de manière technique et non politique, ou encore avec un réel qu'il s'agirait de suivre d'aussi près que possible, auquel il s'agirait seulement de constamment se réadapter.

Ensuite, la trivialité apparente d'un gouvernement qui répéterait le réel, qui lui adhérerait parfaitement, est renforcée par l'idéal de son invisibilité : une norme efficace est une norme qui n'apparaît même pas (et qui à ce titre échappe au débat, bien entendu). Ceci est exemplairement relayé par la littérature de la Commission européenne : « La plupart des biens et des services dont nous disposons aujourd'hui sont soumis à des normes, ce dont on ne se rend généralement pas compte. Telles des forces invisibles, les normes veillent au bon ordre des choses »⁵. L'action normative devient invisible, c'est-à-dire ne se pense plus comme le fruit d'une décision, ni dès lors comme l'objet d'un conflit ; seul subsiste, à son fondement, ce qu'on voudrait comprendre comme son appui technique sur la réalité.

5. Communication de la Commission au Conseil européen, « Intégration des aspects environnementaux dans la normalisation européenne ».

CONCLUSION

Cette discrétion des normes, l'appui sur la réalité dont elles semblent pouvoir se prévaloir, sont justement ce qui permet de tout gouverner. Le fait que cette discrétion de la norme, sa prétendue objectivité, son apparente adhérence à la réalité légitiment en fait une hypertrophie gouvernementale nous exonère bien trop facilement de la tâche de devoir nous questionner sur leur caractère plus ou moins valide ou plus ou moins fantasmé ! Par contre, cette hypertrophie du gouvernement, avec la relation au réel qui la légitime, répond sans doute au besoin, diagnostiqué par Agamben, d'assumer une rupture toujours plus nette du lien éthique qui unit les mots et les choses, les paroles et la vie, rupture qui impliquerait de régler leur rapport, mais d'une nouvelle manière : la démultiplication normative (des institutions juridiques puis des dispositifs au sens large) découle d'une rupture du « lien éthique – et non simplement cognitif – qui unit les mots, les choses et les actions humaines »⁶. Cette rupture induit une réglementation croissante de la vie elle-même, de cette vie sur laquelle toute prise efficace serait défaite. Cette réglementation du rapport des mots aux choses se développent désormais non plus sous la forme massive, inefficace et limitée de la loi, en prétendant pouvoir absolument façonner le réel lui-même, mais à l'aide d'une multiplicité infinie de normes qui ne cessent d'émerger du réel, c'est-à-dire qui disent ce qui est, qui disent comment désigner adéquatement chaque aspect de ce qui est.

Dans le cadre d'un questionnement sur la puissance et sur la nature même des normativités qui se déploient désormais, on peut considérer, de la manière la plus générale, qu'on assiste à un renversement de la structure normative elle-même : il ne s'agit plus tant de rendre les individus et leurs comportements conformes aux normes, mais plutôt de penser des normes conformes et adaptées aux individus et à leurs activités... c'est-à-dire qui apparaissent comme étant leur expression. En d'autres mots, plutôt que de discipliner les individus, disciplinons les normes ! Et la puissance de ces normes sera alors garantie, puisque s'y soustraire reviendrait à nier sa propre réalité, à se renier.

6. G. AGAMBEN, *Le sacrement du langage. Archéologie du serment*, Paris, Vrin, 2009, p. 109 qui considérerait cette démultiplication normative comme une technicisation du serment assortie à des garanties (sanctions, procédures et formalités juridiques et non juridiques...) qui seraient étrangères à ce dernier. Voy. T. BERNS, « L'efficacité comme norme », *Dissensus*, 2011, n° 4 : <http://popups.ulg.ac.be/dissensus/document.php?id=727>.

Le corrélat immédiatement vérifiable de cette disciplinarisation des normes elles-mêmes est le fait que l'espace politique équivaut ainsi toujours plus à un marché de la norme, à un espace de concurrence normative, voire de guerre incessante entre les normes (entre des manières de certifier, de classer, de compter, de mesurer, etc., ou plus globalement entre des manières de dire le réel, entre des langages). Et dans ce cadre, la norme efficace, c'est alors précisément la norme qui permet de sortir de cette guerre des normes qu'on produit, c'est-à-dire une norme qui assure une convergence normative, ce qui bien sûr doit nous amener à relativiser fortement la prétention à l'efficacité effective de ces nouvelles normativités. On peut en effet, et ce serait de bon sens, s'inquiéter de l'efficacité d'un tel gouvernement qui semble mener logiquement soit à un fantasme (l'idéal de normes invisibles tant elles sont fondues dans le réel), soit à une absurdité, une injonction triviale, s'il devait s'agir de considérer qu'on ne prescrit qu'en disant ce qui est effectivement. Or, force est pourtant de conclure positivement sur cette question de l'efficacité normative, mais seulement dans la mesure où cette efficacité est en quelque sorte auto-référée, c'est-à-dire qu'elle est celle de la normativité elle-même (il va sans dire que je laisse ici de côté la question des intérêts spécifiques portés ou renforcés par cette efficacité) ; cela seul dont l'efficacité pourrait encore être prise en considération, c'est non pas ce qui est en jeu dans la norme et qui est précisément ce que s'attache à effacer ce type de gouvernement, mais la force normative elle-même (justifiée par son adhérence au réel), ou tout au plus une convergence observée au sein d'une multiplicité de possibilités normatives. Si l'efficacité peut se mesurer désormais à la seule force normative des normes, et non plus à leur contenu, c'est à nouveau dans la mesure où ce type de gouvernement gouverne en se retenant de gouverner, c'est-à-dire dans la mesure où il est essentiellement animé par ce qu'on appellera plus loin une forme de médiocrité. Mais une telle efficacité normative répondrait seulement à la constitution d'une sorte de nouvel état de nature qui consisterait, pour parodier Hobbes, en la construction d'un espace de conflit généralisé, mais un conflit qui se déploierait non plus entre les individus, ni entre les États, mais entre les normes.

Et on voit alors que si l'idéal est bel et bien de produire une norme aussi directement efficace que celle qui sous-tend le langage, c'est-à-dire une norme qui permettrait de dire ce qui est (à l'inverse de la loi qui dit seulement ce qui doit être), et même ce qui change, ce qui varie, ce qui se situe entre les choses qui constituent le réel

CONCLUSION

(voir plus loin), cette norme veut et doit toujours plus répondre à la perte de ce lien éthique que le langage pour sa part présuppose, à une absence du commun dont le langage est pour sa part l'expression. La réussite ou l'efficacité de ces normativités qui prétendraient seulement dire ce qui est permet non pas directement de se comprendre, mais seulement d'être sujets à des normes convergentes.

Par contre, outre le fait de permettre de gouverner en évitant la loi, et donc la décision, le jeu démocratique de la représentation et le conflit, et ainsi de pouvoir d'autant plus gouverner, gouverner en paraissant ne pas gouverner, gouverner à partir du réel, ouvre sur des possibilités de gouvernement absolument nouvelles.

D'abord, nous assistons au dépassement d'une duplicité de tout gouvernement qui semblait auparavant devoir toujours choisir entre individualisation *et* sérialisation (ou massification), entre le gouvernement des (et par les) individus ou celui des (et par les) populations. Avec le gouvernement par les normes, l'action sur le grand nombre est comme telle individualisante et individualisée, et l'action sur les individus intègre le grand nombre. Car le moteur de tout acte de gouvernement réside *in fine* toujours et exclusivement dans l'établissement, par une série de dispositifs techniques, d'un rapport à soi-même dans le chef des acteurs, d'un discours sur soi (comparable à l'aveu ou à la confession), au même titre que l'expression la plus intime de soi-même nourrit toujours une courbe ou une tendance.

Ensuite, on peut dire qu'on assiste à une nouvelle potentialité du gouvernement qui vise désormais la relation plutôt que ce qu'elle relie, les individus. Plusieurs composantes de cette nouvelle potentialité du gouvernement doivent être signalées : avant tout le fait que le gouvernement semble se réconcilier avec l'idée d'expansivité (nous sommes face à des processus adaptables, expansifs, ouverts et sans limite) et avec l'idée d'interaction (l'interaction devant ici se penser comme étant non seulement un facteur de convergence, d'apprentissage, de contrôle mutuel, de concurrence, mais surtout un facteur de fidélité et de dépendance des acteurs au processus normatif). Mais plus encore, ce type de gouvernementalité tente toujours plus de « saisir » les réseaux sociaux, les pratiques sociales, ou encore permettrait de rencontrer, de travailler, de prendre en considération ce que Simondon nomme le transindividuel⁷ : non pas seulement les relations sociales et intersubjectives qui construisent les

7. G. SIMONDON, *L'individuation psychique et collective*, Paris, Aubier, 1989.

individus, en supposant que tout individu consisterait en la somme de ces relations, mais les relations en ce qu'elles résistent à toute individuation « simple » et linéaire, au sens donc où elles ne pourraient justement pas être assignées à un individu - bref une « relationalité » qui subsiste par-delà les individus qu'elles lient, et qui, dorénavant, pourrait être saisie sans eux, sans passer par eux (il me semble que c'est précisément ce que vise le « gouvernement statistique contemporain »). De la sorte, nous passerions enfin d'une ontologie ou d'une métaphysique classique de la substance, une ontologie des individus, dans le cadre de laquelle on attribue des relations à un individu, à une ontologie de la relation où les relations « priment » sur les individus qu'elles traversent, et nous dépasserions à la fois un certain individualisme « nominaliste » (selon lequel il n'y aurait que des individus à partir desquels éventuellement on abstrait des universaux), mais aussi un certain « réalisme » holiste qui présupposerait que les essences collectives, les genres, les classes préexistent aux individus, entièrement subsumables dans les essences collectives⁸. Nous aurions désormais des formes de pouvoir qui visent la relation de manière première, constitutive, pour elle-même, en rompant ainsi avec le mouvement vertical à partir duquel se comprenait l'idée même du pouvoir, lequel devait toujours tenter d'unir le particulier et le général, qu'elle qu'en soit la direction. Désormais, et avant tout de par le développement des possibilités statistiques qui permettraient de construire des normes pensées comme le miroir parfaitement variable des relations les plus immanentes à la société, les normes peuvent devenir parfaitement indifférentes aux individus pour ne plus agir que sur leur environnement (ce qui est encore une modalité de cette perte des possibilités de subjectivation inhérente au gouvernement par les normes).

Dans les deux cas, il en découle un type de gouvernement qui revient essentiellement à produire de la continuité et qu'il s'agit de diagnostiquer comme fondamentalement non tyrannique, dès lors qu'il est toujours l'expression de *notre* réalité, mais tout autant comme définissant, de par cet abandon du danger de la tyrannie, l'expression d'un nouveau danger qui rend encore plus difficile toute forme de résistance, et ce, avant tout parce que gouverner pourrait de la sorte avoir lieu sans produire de subjectivation.

8. Voy. à ce sujet E. BALIBAR, *La philosophie de Marx*, Paris, La découverte, pp. 27-28.